

**Lundi 8 avril 2024**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 8 avril 2024 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2024-04-106** **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-107** **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 25 MARS 2024.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2024 et de la séance extraordinaire du conseil du 25 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-108** **DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 29 MARS 2024.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 29 mars 2024, pages 1 à 3, pour un montant de 364 669,03 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 364 669,03 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-109**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 29 MARS 2024.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 29 mars 2024, pages 1 à 6, relative au compte no 10444 pour un montant total de 457 761,46 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-110**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN MARS 2024.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en mars 2024, pages 1 à 46, pour un montant de 211 476,06 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-111**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 29 mars 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-112

---

**NOMINATION DE MADAME EMILIE POULIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM.**

---

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie de Monsieur Jean Langelier, directeur général pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer Monsieur Langelier pendant son absence;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Emilie Poulin, directrice du Service du développement et des communications à occuper le poste de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT la nécessité également de remplacer Monsieur Langelier aux postes d'assistant-greffier et d'assistant-trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de nommer Madame Emilie Poulin au poste de directrice générale par intérim pour la durée de l'absence de Monsieur Langelier aux conditions prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre et en lui accordant l'échelon 1 de la classe 9 de la structure salariale établie à l'annexe A de la Politique;
- de prévoir une période d'essai de trois mois et que l'appréciation de son rendement sera effectuée par le comité des ressources humaines accompagné de la mairesse;
- de nommer Madame Emilie Poulin au poste d'assistante-greffière et d'assistante-trésorière pour la durée de l'absence de Monsieur Jean Langelier.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-113

---

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST.**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal doit adopter les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est à la suite du regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Saint-Pascal, Mont-Carmel, Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le budget 2024 de l'organisme daté du 29 novembre 2023 présente, pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 273 542 \$, des dépenses de 498 008 \$ pour un déficit de 224 466 \$ dont 202 019 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a adopté le budget 2024 daté du 29 novembre 2023 par résolution à l'assemblée du conseil d'administration tenue le 15 février 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter les prévisions budgétaires 2024 datées du 29 novembre 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, notamment la contribution de la Ville au déficit anticipé pour un montant de 22 447 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-114

---

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA GESTION DU COMPTE DE CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-05-189 de ce conseil permettant l'émission de cartes de crédit Desjardins à certains détenteurs et déterminant la limite de crédit de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-408 de ce conseil modifiant la résolution numéro 2022-05-189 en ce qui concerne la personne responsable du compte Visa Desjardins de la Ville et l'émission d'une nouvelle carte;

CONSIDÉRANT la nécessité d'émettre une nouvelle carte de crédit au nom du directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le modèle de résolution soumis à la Ville par Visa Desjardins à l'égard de la gestion du compte de cartes de crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal délègue à Madame France Boucher, trésorière le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins;
- que la Ville de Saint-Pascal soit débitrice envers la Fédération des caisses Desjardins des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation de cartes de crédit Desjardins et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la Ville de Saint-Pascal s'engage à ce que les cartes de crédit Desjardins soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération des caisses Desjardins et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que Madame France Boucher, trésorière soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes de crédit Desjardins émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif aux cartes de crédit Desjardins;

- que Madame France Boucher, trésorière puisse désigner à la Fédération des caisses Desjardins des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes de crédit Desjardins, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville de Saint-Pascal autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes de crédit Desjardins, le cas échéant;
- que la Fédération des caisses Desjardins puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis de sa modification ou de son abrogation.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-115

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

Madame Céline Langlais, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 397-2024 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2024-04-116

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 397-2024 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2024-04-117

**AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 6 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 6 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 19 mars 2024 au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes, lequel inclut des coûts supplémentaires de 30 549,69 \$ liés à l'ordre de changement ODC-2 émis le 29 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général datée du 4 avril 2024 d'approuver les modifications identifiées dans l'ordre de changement numéro ODC-2 représentant un coût supplémentaire de 30 549,69 \$ excluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, un montant supplémentaire de 134 716,58 \$ apparaissant à l'ordre de changement ODC-2 ayant déjà été recommandé par le directeur général le 22 décembre 2023 et autorisé à payer par la résolution numéro 2024-01-14;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-118

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT DE L'AMBROSIA.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de traiter l'ambrosia (herbe à poux) sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville ne dispose pas de personnel qualifié détenant un permis afin d'acquérir et de procéder à l'épandage du produit tel qu'exigé par la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe Arbo-Ressources inc. datée du 8 mars 2024 pour la fourniture du produit et son application sur le territoire de la Ville sur une distance linéaire de 120 km de bordure et sur une superficie de terrain de 11 825 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que Groupe Arbo-Ressources inc. détient toutes les certifications requises, le personnel qualifié ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires pour procéder à l'épandage et qu'il fournit à la Ville un support cartographique déterminant les différents niveaux d'infestation de l'herbe à poux observés sur le territoire traité;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics en date du 12 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le traitement de l'ambrosia (herbe à poux) à Groupe Arbo-Ressources inc. au coût de 18 391,72 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 8 mars 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-119

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE MONTAGE ET L'ENTRETIEN DES ARRANGEMENTS FLORAUX ET DES PLATES-BANDES DE LA VILLE À ARROSAGES MONTMINY INC. POUR LA SAISON 2024.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'installer et d'entretenir des arrangements floraux dispersés sur l'ensemble de son territoire pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT l'absence de ressources au Service des travaux publics pour réaliser ce travail;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par le Service des travaux publics auprès de deux entreprises pour la fourniture, le montage et l'entretien des fleurs et plates-bandes de la Ville pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 21 mars 2024 d'accorder le contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes pour la saison 2024 à Arrosages Montminy inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'octroyer à Arrosages Montminy inc. le contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville au montant total de 15 871,50 \$ incluant les taxes pour la saison 2024, le tout conformément aux propositions de prix datées du 16 février 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-120

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR DES SERVICES DE SUIVI ET DE SOUTIEN TECHNIQUE EN INGÉNIERIE.**

---

CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée de Monsieur Jean Langelier, directeur général;

CONSIDÉRANT que la Ville ne possède pas de service d'ingénierie permettant de répondre à diverses demandes sur les infrastructures municipales provenant des différents ministères, de ses employés municipaux ou d'entrepreneurs/promoteurs;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 3 avril 2024 de Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour différents services de suivi et de soutien technique en ingénierie au montant de 2 759,40 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un service d'assistance pour des demandes d'avis, demande de subventions, de vérifications ou de diverses analyses afin de répondre aux questions soulevées en fonction d'une banque d'heures à utiliser selon les besoins et facturée selon le temps réellement effectué;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'octroyer un mandat de services professionnels pour différents services de suivi et de soutien technique en ingénierie à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour un montant de 2 759,40 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 3 avril 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-121**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE CERTAINS TRAVAUX (OBSTRUCTIONS-COURS D'EAU) AVEC LA MRC DE KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT que les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après appelée LCM) confient à la MRC la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette compétence inclut la réalisation de travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsque la MRC est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la LCM permet à la MRC de conclure une entente avec une municipalité locale pour confier à celle-ci, notamment, la gestion de certains travaux prévus dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville et la MRC de Kamouraska jugent opportun de convenir d'une telle entente puisque la Ville dispose d'employés et d'équipements lui permettant de faire certaines interventions plus rapidement et à meilleur coût;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska conserve sa compétence à l'égard de tous les autres aspects liés aux cours d'eau notamment quant aux travaux d'entretien, de création et d'aménagement de même qu'à l'égard de l'application d'un règlement qu'elle peut adopter pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à la Ville par la MRC de Kamouraska qui a pour objet de lui confier la responsabilité relative à l'exécution des travaux qui concernent des obstructions dans les cours d'eau, tel que le prévoit l'article 105 de la LCM, et de prévoir les modalités liées à de telles interventions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions-cours d'eau) à intervenir avec la MRC de Kamouraska et d'autoriser Mesdames Solange Morneau, mairesse et Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer ladite entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-122**

**AUTORISATION DE SIGNATURE EN REGARD DE LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOTS DANS LE PARC INDUSTRIEL.**

---

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot numéro 5 368 017 du cadastre du Québec situé dans le parc industriel;



CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de subdiviser ledit lot afin de pouvoir vendre des parties de lot séparément;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par Monsieur William Lévesque, arpenteur-géomètre en date du 23 février 2024 sous la minute 2017 procédant à la création des nouveaux lots 6 623 395 et 6 623 396;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de mandater Mesdames Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le plan cadastral parcellaire tel que décrit au 4<sup>e</sup> considérant de la présente résolution.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-123**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 266, RUE ROCHETTE.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 18 mars 2024 de la Commission municipale du Québec sollicitant l'avis de la Ville à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 266, rue Rochette présentée par la Maison de la famille du Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'analyse des documents soumis par l'organisme auprès de la Commission municipale du Québec à l'appui de sa demande de reconnaissance ainsi que des dispositions pertinentes de la Loi sur la fiscalité municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'oppose pas à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières des locaux situés au 266, rue Rochette;
- que la Ville de Saint-Pascal informe la Commission municipale du Québec, qu'advenant une audience dans le cadre de la présente demande, elle ne juge pas nécessaire d'être représentée.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-124**

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR SIGNER UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC L'UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800 RELATIVE AU TITRE D'EMPLOI DE PRÉPOSÉ PERMIS ET IMMATRICULATION.**

---

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement pour le titre d'emploi de préposé permis et immatriculation en raison, notamment, du nouveau système informatique de la SAAQ;

CONSIDÉRANT que, pour favoriser l'embauche du nouveau personnel, la Ville a dû octroyer le taux horaire le plus élevé de la grille salariale du titre d'emploi de préposé permis et immatriculation prévu à la convention collective de travail;

CONSIDÉRANT que l'embauche et la rétention du personnel est impératif pour permettre à la Ville de maintenir le service offert à la population relativement aux permis et immatriculation;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maintenir ses ressources qualifiées travaillant dans le titre d'emploi de préposé permis et immatriculation;

CONSIDÉRANT que les discussions intervenues entre la Ville et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 ont permis de convenir d'augmenter le taux horaire prévu à la convention collective de travail pour le titre d'emploi de préposé permis et immatriculation;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente à intervenir avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800 sur ce sujet et soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 relativement au salaire du titre de préposé permis et immatriculation et de mandater Mesdames Solange Morneau, mairesse et Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente entente à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-125

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR SIGNER UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC L'UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800 RELATIVE À LA CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN(NE) JURIDIQUE.**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a établi son besoin pour la création d'un poste de technicien(ne) juridique;

CONSIDÉRANT que l'article 12.07 de la convention collective de travail encadre le processus de création d'une nouvelle classification à l'intérieur de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le certificat d'accréditation de l'Union des employés et employées de service, section locale 800 couvre notamment la classification de technicien(ne) juridique;

CONSIDÉRANT que la Ville et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 ont choisi de consigner à la convention collective de travail, les conditions de travail applicables à la classification de technicien(ne) juridique;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente à intervenir avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800 sur ce sujet et soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 relativement à la création d'un poste de technicien(ne) juridique et de mandater Mesdames Solange Morneau, mairesse et Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-126

---

**OUVERTURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN(NE) JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE.**

---

CONSIDÉRANT l'augmentation de la charge de travail au Service du greffe depuis quelques années et les besoins de soutien technique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-125 de ce jour autorisant la signature d'une entente avec l'Union des employés et employées de service section locale 800 et la Ville relativement à la création d'un poste de technicien(ne) juridique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste de technicien(ne) juridique au Service du greffe (département secrétariat et administration) selon les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur et de nommer Mesdames Emilie Poulin, directrice générale par intérim et Louise St-Pierre, greffière ainsi que Mmes Isabelle Chouinard et Josée Chouinard, selon leur disponibilité, pour faire partie du comité de sélection.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-127

---

**VERSEMENT D'UNE COMPENSATION À CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL CADRE SUITE AU BRIS À L'USINE D'EAU POTABLE EN 2023.**

---

CONSIDÉRANT que le bris mécanique survenu à l'usine d'eau potable en août 2023 a nécessité du travail supplémentaire de la part de certains employé(e)s cadres;

CONSIDÉRANT l'article 13.10 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre qui prévoit qu'une rémunération sera accordée dans le cas de situation d'urgence, après évaluation par le conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jean Langelier, directeur général de rémunérer les heures effectuées en dehors des heures normales de travail à temps simple aux membres du personnel cadre concernés sur la base du salaire de 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser le versement des montants suivants aux personnes identifiées ci-après :
  - 1 420 \$ à Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics;

- 1 080 \$ à Madame Emilie Poulin, directrice du Service du développement et des communications;
  - 1 100 \$ à Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même les postes budgétaires de salaires concernés.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-128

**AUTORISATION À SIGNER UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MONSIEUR JEAN-PHILIPPE GRENIER RELATIF À SON EMBAUCHE À TITRE DE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2029.**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travail existant entre la Ville et Monsieur Jean-Philippe Grenier, chargé de projet se terminant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville et de Monsieur Grenier de convenir d'un contrat de travail à plus long terme compte tenu des nombreux dossiers amorcés par ce dernier dont certains s'échelonnant sur quelques années;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Monsieur Jean-Philippe Grenier relatif à son embauche à titre de responsable du développement et de l'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029 et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-129

**AUTORISATION À SIGNER UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MADAME NOÉMIE TREMBLAY RELATIF À SON EMBAUCHE À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-21 de ce conseil procédant à l'ouverture de divers postes pour la tenue des activités du camp de jour estival 2024, dont un poste de coordonnateur;

CONSIDÉRANT les compétences de Madame Noémie Tremblay et son intérêt à occuper le poste de coordonnateur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice adjointe du Service des loisirs d'embaucher, par contrat de travail, Madame Noémie Tremblay à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Noémie Tremblay relatif à son embauche à titre de coordonnatrice à temps plein pour le camp de jour estival 2024 et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-130

---

**DÉTERMINATION DE NOUVELLES CONDITIONS D'EMBAUCHE ET SALARIALES DU PERSONNEL ÉTUDIANT.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-02-51 du conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant occupant des emplois non syndiqués au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que ces emplois sont comblés par des étudiants de différents niveaux scolaires (secondaire, collégial et universitaire);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs d'apporter des modifications aux conditions salariales existantes afin de favoriser le recrutement et la rétention du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'établir de nouvelles conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant à compter du 7 avril 2024 selon les modalités suivantes :

**Taux horaire :**

- Le salaire de l'employé étudiant est déterminé en fonction de son niveau de scolarité :
  - niveau secondaire : salaire minimum + 1,00 \$/l'heure;
  - niveau collégial : salaire minimum + 2,00 \$/l'heure;
  - niveau universitaire : salaire minimum + 3,00 \$/l'heure;
- Pour bénéficier du salaire attribué à l'un ou l'autre des niveaux, l'étudiant embauché doit avoir terminé une année complète dudit niveau.

**Prime :**

- L'employé étudiant pourra bénéficier d'une prime salariale de 0,50 \$ par année d'ancienneté à la Ville. À compter du 7 avril 2024, le taux horaire sera ajusté en fonction des années de service admissibles de l'étudiant depuis 2020. On entend par année de service admissible, une année où l'employé étudiant a cumulé un minimum de 60 heures de travail.
- Tout nouvel employé étudiant embauché après l'entrée en vigueur de la présente résolution, devra cumuler un minimum de 60 heures de travail au cours de l'année de référence, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, pour être admissible au versement de cette prime au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

**Autres conditions :**

- Les autres conditions de travail sont définies suivant la Loi sur les normes du travail.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-131

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE  
MODIFIER LE CIRCUIT CYCLABLE DE LA VILLE.**

---

CONSIDÉRANT le circuit cyclable existant dans le secteur est du territoire de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que ce circuit emprunte la route Tardif, laquelle route n'est pas asphaltée rendant ainsi le circuit cyclable non sécuritaire;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de modifier ledit circuit afin de le rendre sécuritaire pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé projeté traverse les municipalités de Saint-Germain-de-Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, lesquelles ont transmise des lettres d'appui en regard du nouveau trajet proposé;

CONSIDÉRANT qu'une partie des routes empruntées par le nouveau circuit est sous la gestion du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de présenter une demande auprès du ministère des Transports afin de valider la sécurité du nouveau circuit, notamment sur les parties de routes appartenant au ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal dépose une demande au ministère des Transports pour l'utilisation de routes sous sa gestion faisant partie du nouveau circuit vélo dans le secteur est de Saint-Pascal, tel qu'apparaissant au croquis joint à la présente résolution.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-132

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-11-419  
RELATIVE AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-419 de ce conseil autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds Régions et Ruralité volet 2*;

CONSIDÉRANT que suivant les exigences du programme, une personne autorisée à signer les documents doit être désignée;

CONSIDÉRANT l'omission dans la résolution numéro 2023-11-419 de désigner une personne autorisée à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs à signer et à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds Régions et Ruralité volet 2* pour la Ville de Saint-Pascal.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-133

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024.**

---

CONSIDÉRANT le Programme d'assistance financière mis en place par le gouvernement du Québec pour l'organisation de manifestations locales de la Fête nationale du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal formule une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024 et qu'elle mandate Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-134

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME PROJEKTION 16-35 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

CONSIDÉRANT la Politique d'aide en développement social et communautaire de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'organisme Projektion 16-35, un organisme sans but lucratif reconnu, pour la réalisation de séjours exploratoires dans le Kamouraska afin de favoriser l'immigration des 18 à 35 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du 21 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière totale de 2 000 \$ à l'organisme Projektion 16-35 pour son projet de séjours exploratoires.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-135

**VERSEMENT D'UNE RISTOURNE À CERTAINS ORGANISMES POUR L'OPÉRATION DU BAR AU CENTRE SPORTIF.**

---

CONSIDÉRANT le contrat entre la Brasserie Molson et la Ville de Saint-Pascal concernant l'approvisionnement du Centre sportif en bière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce contrat, Molson verse à la Ville une ristourne en argent pour chaque caisse achetée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs de verser, aux organismes accrédités qui exploitent le bar du Centre sportif, une partie de la ristourne dont bénéficie la Ville selon les modalités de volume de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le versement de ristournes aux organismes suivants :

- un montant de 686,40 \$ à Hockey mineur du Kamouraska inc. pour les ventes réalisées lors du tournoi Pascot;
- un montant de 777,60 \$ au Club de hockey l'Impérial inc.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-136

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES SERVICES JEUNESSE LA TRAVÉE ÉDITION 2024.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 1<sup>er</sup> mars 2024 du comité de gestion Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal sollicitant une contribution financière de la Ville pour l'édition 2024 de l'entreprise Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la possibilité pour des jeunes de Saint-Pascal de vivre une première expérience d'emploi estival en plus de recevoir différentes formations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 2 000 \$ pour les Services Jeunesse La Travée de Saint-Pascal pour l'édition 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-137

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA EST INC. DE TENIR UN BARRAGE ROUTIER LE 25 MAI 2024.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 6 mars 2024 de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est inc. (APHK) demandant l'autorisation pour effectuer un barrage routier le samedi 25 mai 2024 afin de procéder à une collecte de fonds;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 354-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants, lequel prévoit les conditions pour la tenue d'un barrage routier;

CONSIDÉRANT le formulaire de demande de permis dûment complété par l'APHK en date du 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT que l'APHK est un organisme sans but lucratif et que ce barrage routier servira à financer le maintien des services et des activités de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser la tenue d'un barrage routier le 25 mai 2024, de 9 h à 15 h, à l'intersection de la rue Taché, du boulevard Hébert et de l'avenue Chapleau (coin du bureau de poste) par l'APHK.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière



**DEMANDE DE LA VILLE EN REGARD DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA.**

---

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, au moins 3,5 millions de logements supplémentaires devront être bâtis d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que :

- le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

- le gouvernement fédéral conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un cadre de croissance municipale modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;
- copie soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-139**

---

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À LA RENCONTRE ANNUELLE DU SECTEUR MYCOLOGIQUE DU KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 27 février 2024 de la MRC de Kamouraska invitant la Ville à participer à la rencontre annuelle du secteur mycologique du Kamouraska le 15 avril 2024 à Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Mesdames Solange Morneau, mairesse et Céline Langlais, conseillère ainsi que Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à la rencontre annuelle du secteur mycologique le 15 avril 2024 à Sainte-Hélène-de-Kamouraska et de défrayer le coût du repas au montant de 36 \$ par personne ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-04-140**

---

**PROCLAMATION DU MOIS DE SENSIBILISATION À L'AUTISME.**

---

CONSIDÉRANT que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

CONSIDÉRANT qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

CONSIDÉRANT qu'un enfant sur 66, âgé entre 5 et 17 ans, recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5 % dans la population québécoise;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-04-141

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

- Monsieur Fernand Pelletier demande le pourcentage d'augmentation du rôle d'évaluation entre 2023 et 2024.
- Monsieur Fernand Pelletier demande l'âge moyen des citoyens de Saint-Pascal.
- Madame Louise Pelletier demande comment est effectué l'évaluation municipale.
- Monsieur Daniel Rivard demande ce qu'on entend par le terme « confirmation de taxes » que l'on retrouve au règlement de tarification.

2024-04-142

---

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 15.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière